

L'ALLAITEMENT EN CAS D'INTEMPÉRIE

- Continuer l'allaitement à la demande car il répond à plusieurs besoins de l'enfant
- Il est recommandé de ne pas sevrer l'enfant
- En cas de tire-allaitement exclusif (TAE), prévoir des glacières pour entreposer le lait plus longtemps au frais
- Lait exprimé gardé au frigo (sans électricité) n'est plus bon à la consommation au-delà de 24h
- Lait congelé :
 - s'il reste plus de la moitié de glaçons, il est considéré comme encore congelé
 - Une fois totalement décongelé, il doit être consommé dans les 24 h

Renseignez-vous auprès de votre ville pour trouver un lieu sûr pour y rester au besoin

- Prévoir une trousse d'urgence pour 3 jours selon l'âge du bébé, se référer au document du MAQ :

Protégeons l'allaitement: trousse pour les situations d'urgence :
Bibliothèque virtuelle du Mouvement allaitement du Québec

- Le lait maternel périmé peut être mis dans le bain

2024

